



Paris, le 22 septembre 2014

COMMUNIQUÉ DE PRESSE **TRANSPORT ROUTIER**

Écotaxe sur le périph' parisien : halte à l'incantation !

Dans une information distillée depuis hier, la mairie de Paris laisse entendre qu'elle va mettre en place une « écotaxe » sur le périphérique parisien ! L'OTRE dénonce cette communication mensongère.

En effet, l'écotaxe est un dispositif fiscal national qui n'est toujours pas entré en vigueur et qui ne peut être appliqué localement. La mairie de Paris n'a pas les pouvoirs d'appliquer unilatéralement une loi fiscale. Autrement dit, l'écotaxe ne s'appliquera au périphérique parisien que si le dispositif entre effectivement en œuvre. Ce qui dans les circonstances actuelles est loin d'être sûr.

Pour confirmer ses affirmations, l'OTRE rappelle que les portiques dont parle la mairie de Paris pour calculer la taxe ne sont là que pour contrôler le bon enregistrement des véhicules au registre fiscal et ne sont pas des bornes de péage. Dès lors que le dispositif n'est pas en œuvre les véhicules n'ont pas obligation de s'enregistrer et les portiques n'ont pas d'utilité.

Sur ce dossier, l'OTRE rappelle que le péage de transit veut taxer tous les poids lourds de plus de 3,5 T, y compris les poids lourds français, à l'inverse de ce qu'avance la mairie de Paris qui laisse entendre que seuls les poids lourds étrangers en transit sur le périphérique seraient touchés. Une taxation des véhicules de marchandises entrant sur Paris aurait donc bien une incidence sur les prix des produits quotidiens.

Enfin, la mairie de Paris a fait ses annonces dans le cadre de son plan d'amélioration de l'environnement. Or, en affirmant qu'elle allait mettre en place cette taxe pour les poids lourds de transit, loin de réduire le trafic, la mairie de Paris n'a comme objectif que de repousser les camions ailleurs sur le réseau routier francilien. Ici aussi, affirmation incantatoire, sans aucun objectif environnemental réel.

En faisant cette annonce, la mairie de Paris a voulu faire un grand coup de communication, mais elle est dans la pure incantation politique et ment à l'opinion publique.

Sur le dossier plus général de l'écotaxe, l'OTRE rappelle que les transporteurs routiers restent mobilisés contre ce dispositif fiscal complexe, obscur et inefficace. De telles annonces sont de nature à exacerber l'exaspération des transporteurs routiers, chefs de PME, qui en ont marre de ne pas être entendus par les pouvoirs publics. L'OTRE rappelle que les transporteurs routiers et le monde économique demande l'abrogation de l'écotaxe sans autre préavis, et que les solutions alternatives qui sont sur la table du gouvernement soient désormais étudiées plus qu'attentivement.

Contact presse : *Denis MIMOUN*
06 20 93 58 15
denis.mimoun@otre.org